

Régime indemnitaire...



...Et couverture sociale



Alors que les agents sont en attente de mesure sur le pouvoir d'achat, nous rencontrons toujours plus d'agents en mal de soins. D'ailleurs, au dernier CHS la doctoresse a témoigné que nombre de collègues ne suivent pas ses recommandations en matière de santé. Le coût restant à la charge des assurés est insupportable avec les dépassements d'honoraires systématiques des médecins et les déremboursements de la sécurité sociale. La situation est si grave que des agents ont de la difficulté d'avancer les 21 euros d'une consultation ! Mais encore, bien de nos collègues sont contraints de se priver de la mutuelle santé faute de moyens.

Les élus municipaux interpellés verbalement par vos délégués ont dans l'ensemble promis d'agir afin que soit instauré une participation financière de la ville permettant aux agents d'avoir accès à une mutuelle.

En juin, interrogé sur le sujet Mr le Maire trouve que cette solution, à ses yeux, n'est pas la bonne faisant croire que la déclaration sur l'ouverture de négociations sur le régime indemnitaire des catégories C résoudrait le problème. Au CTP du 5 octobre évoquant le régime indemnitaire des catégories C Mr VANDIERENDONCK souhaite une transparence et la mise à plat des régimes indemnitaires pour obtenir une vision globale de la rémunération afin de comparer les collectivités entre elles, les catégories d'agent et les métiers. Faisant dans la provocation, notre premier magistrat affirme qu'il faut également mesurer l'impact des annonces gouvernementales en matière salariale (il a dû être très rassuré en lisant le relevé de conclusions des carrières dans la fonction publique), de la prise en charge partielle des transports et du stationnement (parle-t-il du chèque transport ?) etc...

A la réception de la pétition largement signée par les agents de tous les services, il déclare qu'il est pour la responsabilisation et que dans le cadre de l'augmentation du régime indemnitaire, libre est le choix. De son côté, la FSU continue à affirmer qu'il n'est pas facile pour une famille modeste de transiger entre la paire de chaussure de la gamine à acheter, la cantine, la garderie et la facture EDF à payer. Dans ces conditions, le choix est vite fait, si on est en bonne santé, de différer son affiliation à une mutuelle.

C'est également dans l'intérêt de l'administration d'inciter par une participation financière les agents à prendre une complémentaire santé car à plus ou moins long terme, elle serait face un absentéisme croissant. Il est normal que nous puissions travailler l'esprit libre de toute inquiétude quant à notre accès aux soins et à nos ayants droits.

Nous nous attendons à ce qu'aux prochains Vœux, René ait encore le bon mot à la bouche en affirmant à ses ouailles qu'ils méritent quatre fois ce qu'ils n'ont pas en comparaison d'autres collectivités qui sont souvent de même couleur politique. C'est vrai que les agents municipaux doivent être comme la majorité des roubaisiens c .a. d. pauvres.

